

Maladies des veaux : mieux prévenir pour moins guérir

Une diarrhée n'est pas une pathologie, c'est un symptôme ! C'est un signe visible d'une maladie ou d'une erreur de conduite. Celles-ci entraînent des pertes économiques, des dépenses de traitement et des retards de croissance sur les animaux mais aussi des charges de travail et des contraintes morales supplémentaires pour l'éleveur.

Réhydrater et enquêter

Chez les veaux laitiers, deux phénomènes entraînent des diarrhées. Premièrement, elles peuvent être liées à des erreurs d'alimentation ou d'un débordement du système digestif (plan d'allaitement, température de buvée, régularité de la MG, horaires irréguliers...) qui affectent la digestion du lait ingéré. Ce type de diarrhées n'engendre pas ou peu de fièvre. Le deuxième cas de figure est plus grave, c'est la conséquence d'une diarrhée infectieuse ou parasitaire qui dégrade la paroi digestive et peut engendrer un état grave de déshydratation et un risque de septicémie. Comme pour les maladies respiratoires, ces diarrhées sont liées à différents types d'agent pathogène : bactérie (Salmonelle, listeria, colibacilles), virus, parasites (cryptosporidies, coccidies, strongles). Il n'est pas rare qu'une diarrhée d'origine infectieuse soit causée par plusieurs agents pathogènes.

Dans tous les cas, il faut isoler l'animal pour limiter toute propagation et débiter un traitement adapté. La première intention sera de réhydrater le veau en diminuant le lait par la buvée d'un réhydratant par voie orale (2 à 3 buvées de 1,5 l de réhydratant). On peut juger le degré de déshydratation d'un veau à travers les observations suivantes : enfoncement de l'œil, réflexe de succion, la température des oreilles (glacé quand fortement déshydraté), l'humidité du mufle, le pli de la peau.

L'argilothérapie,

Prise par voie orale, l'argile est utilisée en alimentation animale comme additif alimentaire, pour ses propriétés d'absorption



Photo DR

Diarrhées et maladies respiratoires des veaux révèlent généralement des erreurs de conduite d'élevage ou des conditions d'ambiance dans le bâtiment.

et de couverture du tube digestif, en tant que pansement gastrique. Grâce à la conformation de ses feuillettes, l'argile va tapisser la muqueuse intestinale et pomper les liquides inflammatoires. Elle peut être distribuée pour les veaux à raison de 20 à 25 g/veau/jour, de préférence en libre-service en petite quantité régulière et non dans le lait.

En cas de persistance des symptômes, un prélèvement de selles (qui se conserve 2 à 4 jours au frigo) sera judicieux pour effectuer

une analyse. L'administration d'antibiotique est parfois justifiée, l'intervention d'un vétérinaire est nécessaire pour la mise en place d'un protocole de soin.

Maladies respiratoires

Dans la plupart des problèmes respiratoires, les conditions d'ambiance défavorables au niveau du logement des animaux sont à l'origine des pathologies respiratoires. Les principaux facteurs de risques d'apparition des affections respiratoires correspondent aux facteurs de multiplication et de diffusion des microbes pathogènes : humidité, renouvellement d'air insuffisant avec taux d'ammoniac élevés, promiscuité et mélange de lots d'animaux (notamment les veaux non sevrés), mauvais nettoyage et tenue de la litière.

Il est conseillé de loger les veaux jusqu'à 3 semaines en cases individuelles sous un volume d'air restreint (<10 m³/veau)

en bâtiment fermé, semi-ouvert ou niches extérieures. Après 3 semaines d'âge, les veaux peuvent être logés en cases collectives pour limiter le travail tout en assurant une homogénéité des lots. La bonne gestion de l'ambiance d'élevage des veaux doit se traduire par : une bonne évacuation des jus, des matériaux isolants faciles à laver, une ventilation efficace, la réalisation de vides sanitaires. Autre astuce, lorsque les animaux transpirent, la tonte de leur dos limite les risques d'affections respiratoires en enlevant l'humidité.

Les diarrhées comme les maladies respiratoires se déclarent lorsque l'équilibre entre les défenses du veau et la pression microbienne est brisé. La lutte consiste donc à maximiser les défenses de l'animal et minimiser la pression microbienne.



I. Chanay & Aurélien Legay
Chambre d'agriculture
des Pyrénées-Atlantique

Il est conseillé de loger les veaux jusqu'à trois semaines en cases individuelles